

plus vaste que les éléments d'un accord éventuel étudiés antérieurement. Autre innovation, il comprend un plan de financement international pour les travaux qu'il serait nécessaire d'exécuter dans le bassin de l'Indus pendant une dizaine d'années. La Banque envisage de consentir aux deux pays dans le cadre de ses opérations ordinaires, des prêts qui serviraient à financer les travaux de mise en valeur. Elle a invité des pays du Commonwealth — Canada, Royaume-Uni, Australie et Nouvelle-Zélande — à se joindre aux États-Unis et à d'autres pays pour fournir les devises étrangères nécessaires. L'Inde et le Pakistan se chargeaient eux-mêmes d'une large part des dépenses.

#### Accord définitif possible

Ayant obtenu de l'Inde et du Pakistan un accord de principe sur le projet, et les assurances de concours financiers internationaux, la Banque a décidé d'intervenir auprès du Pakistan et de l'Inde pour les aider à négocier un accord sur les eaux de l'Indus. Les pourparlers sur les dispositions de ce traité se sont ouverts à Londres en août 1959. Le vice-président de la Banque internationale, M. W. A. Cliffe, qui a participé à ces conversations, espère que le traité sera signé au cours du premier semestre de 1960. Après onze ans de vaines tentatives, on semble vraiment s'approcher d'un accord définitif.

Le Canada est au nombre des pays auxquels la Banque s'est adressée pour solliciter une contribution financière au plan économique de dix ans. Le 9 juillet 1959, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a communiqué à la Chambre la décision du gouvernement.

Le Gouvernement canadien a consenti en principe à participer au programme à condition que les fonds nécessaires soient prélevés sur la contribution canadienne accrue au Plan de Colombo. J'ai confiance que la Chambre souscrira à l'avis du gouvernement selon lequel il est de l'intérêt du Canada d'aider à résoudre un problème faisant obstacle aux bonnes relations entre deux de nos associés du Commonwealth en Asie.